

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 29 mars 2023, à 18 h 30, par visioconférence Teams

Sont présents :

Mme Chantal Bélanger, diplômée du secteur technique, campus de Longueuil
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Kévin Wendyam Kabore, étudiant du secteur préuniversitaire
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Emmanuelle Roy, directrice des études
Mme Yekta Shabani, étudiante du secteur technique de l'ÉNA
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques

Sont absents :

M. Francis Archambault, étudiant du secteur technique, campus de Longueuil
Mme Monique Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Frédéric Lefebvre, diplômé préuniversitaire
M. Ghislain Plourde, secteur des centres et services scolaires
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont invités :

M. Sébastien Bage, secrétaire de la Commission des études
Mme Lise Bédard, coordonnatrice du programme Techniques d'orthèses visuelles
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique
Mme Brigitte Chartrand, coordonnatrice de la formation continue et des services aux entreprises
Mme Geneviève Dalcourt, directrice à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises
M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA
M. René Dolce, directeur à la Direction des ressources humaines
Mme Élisabeth Fournier, directrice à la Direction des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements à la Direction des ressources financières

Mme Mylène Godin, directrice à la Direction des communications et des relations gouvernementales

M. Bruno Jobin, directeur à la Direction des affaires étudiantes et communautaires

Mme Nancy Larose, analyste à la Direction des ressources humaines

M. François Lefebvre, directeur à la Direction des ressources financières

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale à la Direction générale

M. Belhachemi Ouldali, responsable de département à la Formation continue et chargé de cours en informatique

Mme Nathalie Pellerin, directrice adjointe des études

Mme Elena Veselova, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises

M. Michel Vincent, directeur à la Direction des systèmes et technologie de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30.

M. Gagné souhaite la bienvenue à Mme Chantal Bélanger, qui assiste à sa première assemblée ordinaire en tant que membre du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2023	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 février 2023	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 février 2023	
2.2.1 Suivi concernant le bon de commande pour le projet de laboratoire de simulation en soins infirmiers et de réfection des laboratoires de sciences	Information
3. Présentation et adoption du rapport d'évaluation du programme de Techniques d'orthèses visuelles <i>Invitées : Mme Nathalie Pellerin, Mme Geneviève Brunet et Mme Lise Bédard</i>	Décision
4. Présentation et adoption du programme révisé d'AEC Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation <i>Invités : Mme Geneviève Dalcourt, Mme Brigitte Chartrand et Mme Elena Veselova et M. Belhachemi Ouldali</i>	Décision
5. Adoption de DEC et d'AEC <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	Décisions
6. Adoption des bons de commande	Décisions
6.1 Octroi d'un contrat pour le projet de réaménagement du coin étudiant (E 025) <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
6.2 Acquisition de mobilier pour nouvelles classes <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
6.3 Modification à l'étendue du mandat des honoraires en architecture – Piscine <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
6.4 Modification à l'étendue du mandat des honoraires en ingénierie – Piscine <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
6.5 Autorisation concernant une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le Programme d'aide au personnel <i>Invités : M. René Dolce et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
7. Adoption de la version révisée de la <i>Politique visant à contrer le harcèlement psychologique</i> <i>Présenté par : M. René Dolce</i>	Décision
8. Adoption du budget de fonctionnement révisé 2022-2023 <i>Présenté par : M. François Lefebvre</i>	Décision
9. Adoption de la version amendée de la <i>Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion</i> <i>Présenté par : M. François Lefebvre</i>	Décision
10. Institution d'un régime d'emprunts spécifique pour le projet d'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride <i>Présenté par : M. François Lefebvre</i>	Décision
11. Suivi concernant la composition du conseil d'administration <i>Présenté par : M. Sylvain Lambert et Mme Marie-Pier Lépine</i>	Information
11.1 Nomination d'un membre externe pour le comité directeur	Décision

11.2	Nomination d'un membre interne pour le comité directeur	Décision
11.3	Entérinement de la nomination d'une membre pour la Commission des études	Décision
12.	Suivi des projets majeurs	
12.1	Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation Présenté par : M. Sylvain Lambert	Information
12.2	Projet d'aérocampus Invité : M. Pascal Désilets	Information
13.	Informations	
13.1	La Vie au Cégep Présenté par : M. Sylvain Lambert	Information
13.2	Suivi concernant la formation offerte aux membres du conseil d'administration Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine	Information
13.3	Nombre de demandes d'admission au premier tour pour la session d'automne 2023 Présenté par : Mme Emmanuelle Roy	Information
13.4	État des activités de représentation du directeur général Présenté par : M. Sylvain Lambert	Information
13.5	Informations concernant une enquête administrative Présenté par : M. Sylvain Lambert	Information
14.	Correspondance	Information
15.	Dépôt de documents	Information
16.	Date de la prochaine séance	Information
17.	Levée de la séance	Décision

Le point « 13.5 Information concernant une enquête administrative » est ajouté à l'ordre du jour.

23-CA-18 PROPOSITION

M. Janick Morin, appuyé par Mme Yekta Shabani, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2023

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2023

23-CA-19 PROPOSITION

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Kévin Wendyam Kabore, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2023 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2023

2.2.1 Suivi concernant le projet de laboratoire de simulation en soins infirmiers et réfection des laboratoires de sciences, Phase 1

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente un suivi de la dernière assemblée ordinaire, en ce qui concerne le projet de laboratoire de simulation en soins infirmiers et réfection des laboratoires de sciences, Phase 1. Le 22 février 2023, le conseil d'administration a délégué à M. Lambert l'autorité de recevoir le rapport d'ouverture des soumissions et de procéder, pour ce projet, à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le tout, pour un engagement maximal au système financier de 1 900 000 \$ toutes taxes ristournées. M. Lambert informe les administrateurs de l'octroi du contrat et confirme l'identité du plus bas soumissionnaire conforme. De plus, le Conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

Le contrat a été octroyé à la firme Pincor ltée pour un montant de 1 211 008,15 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 1 267 392,04 \$.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TECHNIQUES D'ORTHÈSES VISUELLES

Mme Nathalie Pellerin, directrice adjointe à la Direction des études, Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique, et Mme Lise Bédard, coordonnatrice du département d'orthèses visuelles, présentent les principaux éléments du Rapport d'évaluation du programme *Techniques d'orthèses visuelles* et rappellent que celui-ci répond aux exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) en respectant les six critères qu'elle prescrit. Un rapport d'évaluation contenant les recommandations et le plan d'action élaboré est présenté.

L'adoption des rapports d'évaluation des programmes s'inscrit dans l'axe d'intervention 2.3 « Évaluation, actualisation et développement de programmes de formation » du Plan stratégique 2018-2024 du Cégep. Cet axe d'intervention est un sous-élément du premier enjeu « Former » et de l'orientation 2 « Proposer des formations de qualité répondant aux besoins de la société ».

23-CA-20 PROPOSITION

ATTENDU que le Rapport d'évaluation du programme *Techniques d'orthèses visuelles* est conforme au mandat défini par la Direction des études dans le cadre de sa planification de l'évaluation des programmes d'études;

ATTENDU la recommandation de la Régie pédagogique;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

Mme Marlène Couture, appuyée par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'approuver le Rapport d'évaluation du programme *Techniques d'orthèses visuelles* tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME RÉVISÉ D'AEC GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX, SÉCURITÉ ET VIRTUALISATION

Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Brigitte Chartrand, directrice adjointe de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Elena Veselova, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises, et M. Belhachemi Ouldali, responsable de département à la formation continue et chargé de cours en informatique, présentent le programme révisé de l'Attestation d'études collégiales (AEC) *Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation* (LEA.A6).

À la suite de l'importante révision nationale du programme d'études *Techniques de l'informatique*, l'AEC *Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation* a été révisée par le Collège de Rosemont. Le cégep Édouard-Montpetit souhaite donc adopter à son tour la nouvelle version de cette AEC.

Le programme d'AEC *Gestionnaire de réseaux Linux et Windows* est offert au cégep Édouard-Montpetit depuis 2015. Plusieurs modifications locales ont été apportées au programme du cégep Édouard-Montpetit en 2019; entre autres, l'intégration des notions de virtualisation, d'infonuagique et d'automatisation. Ces modifications font en sorte que le programme actuel offert au Cégep ressemble aux modifications apportées par le Collège de Rosemont lors de la révision du programme en 2022.

Le nouveau programme LEA.A6 sera en vigueur dès la session d'automne 2023, car l'ancienne version ne sera plus active à partir du 20 août 2023. Il est à noter que le cégep Édouard-Montpetit est le seul collège en Montérégie à offrir le programme.

23-CA-21 PROPOSITION

ATTENDU que la révision du programme de *Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation* est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises possède les plans-cadres du programme d'AEC *Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation*;

ATTENDU que les ressources humaines à l'interne ont les qualifications requises pour diffuser les cours de l'AEC;

ATTENDU la recommandation du Département des techniques de l'informatique;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par M. Kevin P. Smith, propose à l'assemblée d'adopter le programme révisé d'AEC *Gestionnaire de réseaux, sécurité et virtualisation*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de mars 2023 et des 5 dernières années*.

23-CA-22 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Pallares, appuyé par Mm Chantal Bélanger, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'hiver 2022, d'automne 2022 et d'hiver 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23-CA-23 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

6.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU COIN ÉTUDIANT (E 025)

Dans le cadre du plan stratégique du Cégep, relativement à l'orientation 6 « Aménager des espaces éducatifs pédagogiques et communautaires », le Cégep propose chaque année au moins un projet visant à améliorer un espace commun afin qu'il soit plus invitant, inclusif et adapté aux besoins de la communauté étudiante. C'est ainsi qu'est né le projet du réaménagement du coin étudiant dans le corridor de l'aile E au rez-de-chaussée. L'espace est utilisé par les étudiantes et les étudiants comme lieu de détente, de regroupement et d'échanges et dévoile un décor d'une autre époque. Donc, la proposition est de transformer complètement le lieu afin d'offrir plus de places assises, variées et invitantes pour toute la communauté étudiante. Une attention particulière est mise sur l'amélioration des paramètres existants, que ce soit au niveau de l'acoustique du lieu, de l'éclairage, et du bien-être général grâce à l'ajout de nombreux éléments de biophilie.

Les plans et devis, de même que la recherche pour le mobilier, ont été réalisés à l'interne. Des discussions et échanges ont été tenus avec la Direction des affaires étudiantes et communautaires, de même qu'avec l'Association générale étudiante du cégep Édouard-Montpetit (AGECEM) pour s'assurer que le nouvel aménagement soit apprécié des jeunes.

23-CA-24 PROPOSITION

ATTENDU l'augmentation annoncée du nombre d'étudiantes et d'étudiants au campus de Longueuil;

ATTENDU que le Plan stratégique 2018-2024 prévoit la réalisation d'au moins un projet d'amélioration de l'environnement physique pour les étudiantes et étudiants et le personnel chaque année;

ATTENDU que le coin étudiant dans le corridor de l'aile E au rez-de-chaussée a été identifié comme lieu pouvant devenir plus attrayant pour les étudiantes et les étudiants;

ATTENDU que le montant est prévu au budget d'investissement 2022-2023;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00013118;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée de retenir l'offre de Construction ISI inc. pour l'exécution du contrat de l'Aménagement du coin étudiant (E025) d'une somme de 146 250,00 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 153 059,32 \$. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 ACQUISITION DE MOBILIER POUR NOUVELLES CLASSES

Le Cégep doit meubler les 16 nouvelles classes du bâtiment modulaire, de même que les 9 classes qui seront rénovées dans l'aile C au cours de l'été 2023, en plus de prévoir le mobilier pour les nouveaux laboratoires de soins infirmiers et d'informatique.

Pour ces achats, le Cégep procède à deux appels d'offres publics distincts, c'est-à-dire un pour les tables et l'autre pour les chaises, afin de favoriser le plus grand nombre d'entreprises à fournir une soumission.

Les appels d'offres publics étant en cours au moment de la tenue de l'assemblée du conseil d'administration, une délégation au directeur général est demandée afin que soient octroyés les contrats dans les meilleurs délais après l'ouverture des soumissions. De cette manière, le Cégep aura une meilleure garantie que les fournisseurs retenus pourront respecter le calendrier de livraison et d'installation des lots prévus aux appels d'offres.

23-CA-25 PROPOSITION

ATTENDU l'augmentation annoncée du nombre d'étudiantes et d'étudiants au campus de Longueuil;

ATTENDU le besoin de pourvoir en mobilier les nouvelles classes et celles rénovées au cours de l'été 2023;

ATTENDU qu'un montant de 1 270 000 \$ est prévu au budget d'investissement, secteur mobilier, 2022-2023 et 2023-2024;

ATTENDU que deux appels d'offres sont en cours, un pour les tables (appel d'offres APL00013161) et l'autre pour les chaises (appel d'offres APL00013160);

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Kevin P. Smith, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, l'autorité de recevoir les rapports d'ouverture des soumissions et de procéder à l'adjudication de chacun des contrats au plus bas soumissionnaire conforme à la suite de chacun des deux appels d'offres publics. Le montant maximal de l'engagement au système financier, pour les deux contrats, toutes taxes ristournées, sera de 1 270 000 \$. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 MODIFICATION À L'ÉTENDUE DU MANDAT DES HONORAIRES EN ARCHITECTURE – PISCINE

Lors de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2022, un contrat a été octroyé à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte inc. pour l'exécution des services professionnels en architecture (préparation des plans et devis, de même que pour la surveillance de travaux) pour le projet de la réfection de la piscine et des vestiaires du Centre sportif.

Au moment du dépôt du projet au *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*, le projet de construction était évalué à 10 000 000 \$.

Depuis, le programme de besoin a été révisé pour inclure le remplacement du système de filtration (ce système sera rendu en fin de vie utile en 2027-2028). De plus, les coûts ont été réévalués en tenant compte de l'année de réalisation des travaux (en 2024 versus 2021, année du dépôt du projet au *Programme*). Le nouveau coût des travaux s'établit dorénavant à 16 000 000 \$.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a invité le Cégep à déposer le coût révisé du projet après avoir constaté que le coût des projets explosait pour l'ensemble des cégeps. Or, sans savoir si le ministère fournira des sommes supplémentaires, le Cégep entend tout de même faire réaliser les plans et devis pour l'ensemble de travaux.

Dans ce contexte, les honoraires en architecture doivent être révisés.

23-CA-26 PROPOSITION

ATTENDU que le contrat a déjà été octroyé à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte inc. (résolution 22-CA-99);

ATTENDU que le coût du projet est révisé à 16 000 000 \$;

ATTENDU le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (chapitre C-65.1, r. 9);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'augmenter le montant maximal des honoraires de 275 000 \$ toutes taxes ristournées pour la préparation des documents d'appels d'offres et de la surveillance des travaux pour l'ensemble des travaux identifiés au programme des besoins, que ce soit la réfection de la piscine et des vestiaires, mais également la réfection du système de filtration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 MODIFICATION À L'ÉTENDUE DU MANDAT DES HONORAIRES EN INGÉNIERIE – PISCINE

Lors de la séance du Conseil d'administration du 30 novembre 2022, un contrat a été octroyé à la firme GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture des services professionnels en ingénierie pour le projet de la réfection de la piscine et des vestiaires du Centre sportif. Ces services professionnels en ingénierie incluent la préparation des plans et devis d'exécution, de même que la surveillance de travaux.

Au moment du dépôt du projet au *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*, le projet de construction était évalué à 10 000 000 \$.

Depuis, le programme de besoin a été révisé pour inclure le remplacement du système de filtration (ce système sera rendu en fin de vie utile en 2027-2028). De plus, les coûts ont été réévalués en tenant compte de l'année de réalisation des travaux (en 2024 versus 2021, année du dépôt du projet au *Programme*). Le nouveau coût des travaux s'établit dorénavant à 16 000 000 \$.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a invité le Cégep à déposer le coût révisé du projet après avoir constaté que le coût des projets explosait pour l'ensemble des cégeps.

Or, sans savoir si le ministère fournira des sommes supplémentaires, le Cégep entend tout de même faire réaliser les plans et devis pour l'ensemble de travaux.

Dans ce contexte, les honoraires en ingénierie doivent être révisés.

23-CA-27 PROPOSITION

ATTENDU que le contrat a déjà été octroyé à la firme GBI Experts-Conseils inc. (résolution 22-CA-100);

ATTENDU que le coût du projet est révisé à 16 000 000 \$;

ATTENDU le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (chapitre C-65.1, r. 12);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Kevin P. Smith, propose à l'assemblée d'augmenter le montant maximal des honoraires de 350 000 \$ toutes taxes ristournées pour la préparation des documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux pour l'ensemble des travaux identifiés au programme des besoins, que ce soit la réfection de la piscine et des vestiaires, mais également la réfection du système de filtration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 AUTORISATION CONCERNANT UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL

Le 30 juin 2023, le contrat qui lie le cégep Édouard-Montpetit à l'entreprise qui fournit le programme d'aide au personnel depuis plus de 30 ans prendra définitivement fin. Cette entreprise cessera ses activités au cours de l'année 2023. Depuis 5 ans, le Cégep observe une utilisation croissante du programme d'aide au personnel, notamment pour des problématiques de santé mentale. Le programme d'aide au personnel est utile et nécessaire pour toutes les catégories de personnel du Cégep.

23-CA-28 PROPOSITION

ATTENDU la fin de contrat qui lie le Cégep à l'entreprise qui fournit le programme d'aide au personnel le 30 juin 2023;

ATTENDU l'importance de fournir au personnel du Cégep un service de soutien en santé mentale;

ATTENDU que le montant estimé respecte le budget prévu;

ATTENDU que le Cégep désire joindre l'appel d'offres regroupé du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU que le contrat sera d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement possible de 24 mois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adhérer au regroupement du programme d'aide au personnel du Centre d'acquisitions gouvernementales. L'évaluation budgétaire est estimée à 40 000 \$ avant taxes par année et la valeur de l'entente pour la période de 5 ans est estimée à 200 000 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE DE LA POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

En 2004, le cégep Édouard-Montpetit se dotait d'une *Politique pour contrer toute forme de harcèlement et de violence dans le milieu d'études et de travail*. Cette politique a été amendée à quelques reprises depuis, la version actuelle étant en vigueur depuis 2010.

L'évolution des connaissances en matière de harcèlement, l'expérience accumulée depuis plus de 15 ans en la matière et des éléments contextuels incitent le Cégep à réviser cette politique. Les principaux facteurs favorisant une révision de la Politique sont les suivants :

- Les connaissances en matière de harcèlement et de harcèlement au travail ont évolué et font désormais ressortir l'importance de la prévention pour les organisations;
- Le contexte de travail et d'études a changé. Récemment, le phénomène « Moi aussi » a permis de sensibiliser autant la collectivité étudiante que les membres du personnel à la problématique de la violence et du harcèlement sous différentes formes;
- Le processus de traitement des plaintes et d'enquête du Cégep n'est pas optimal; il manque de clarté;
- En conséquence de l'adoption d'une *Politique contre les violences à caractère sexuel* en 2019, la *Politique pour contrer toute forme de harcèlement et de violence dans le milieu d'études et de travail* est devenue redondante sur certains de ses aspects et risque de créer de la confusion pour la collectivité étudiante et les membres du personnel;
- La *Loi sur les normes du travail* (LNT), qui a été révisée en juin 2018, impose de nouvelles règles aux employeurs en matière de prévention du harcèlement psychologique au travail;
- La consultation du milieu portant sur le Plan stratégique 2018-2024 a révélé que la population du Cégep souhaite la mise en place d'un « milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiants et le personnel » (Plan stratégique 2018-2024, axe 4.2).

23-CA-29 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU le travail de révision de la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique*;

ATTENDU les besoins de sensibilisation et de formation de la communauté du Cégep en matière de harcèlement psychologique;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marlène Couture, appuyée par Mme Yekta Shabani, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée de la *Politique visant à contrer le harcèlement psychologique* et d'abroger la *Politique pour contrer toute forme de harcèlement et de violence dans le milieu d'études et de travail* et toutes versions antérieures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉVISÉ 2022-2023

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version révisée du budget de fonctionnement 2022-2023. Il commente et répond aux questions des membres.

Le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no 2) prévoit que le comité d'audit et des finances analyse les révisions budgétaires majeures préparées par la direction du Cégep et fait des recommandations au conseil d'administration en ce sens.

23-CA-30 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no 2);

ATTENDU le budget de fonctionnement 2022-2023 adopté au mois de juin 2022;

ATTENDU le processus de révision budgétaire réalisé par le Cégep et le budget révisé de fonctionnement présenté;

ATTENDU le déficit prévu de 946 097 \$ en excluant la réduction liée au « Réinvestissement des surplus »;

ATTENDU la réduction de 1 221 400 \$ liée au « Réinvestissement des surplus » exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que le déficit sera financé par le solde de fonds du Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources financières et de la Direction générale;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée du budget de fonctionnement 2022-2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. ADOPTION DE LA VERSION AMENDÉE DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR, DE REPRÉSENTATION ET DE RÉUNION

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version amendée de la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion*, plus particulièrement, en ce qui concerne l'article 6.2.2, proposant l'ajout d'une exception lorsqu'il s'agit d'un repas de type communautaire, dont le montant est fixé par l'organisateur de la rencontre. Les frais de repas seraient alors payés au plein montant et considérés comme un repas au seuil maximum pour l'évaluation de la limite quotidienne.

La modification prendra effet dès son adoption par le conseil d'administration.

23-CA-31 PROPOSITION

ATTENDU la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion* adoptée le 15 juin 2019 par le conseil d'administration;

ATTENDU la modification proposée permettant un remboursement adéquat des repas de type communautaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Chantal Bélanger, appuyée par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter la version amendée de la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et de réunion*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN BANC D'ESSAI MOTEUR HYBRIDE

L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) du cégep Édouard-Montpetit, en étroite collaboration avec le Centre technologique en aérospatiale (CTA), vise la construction d'une infrastructure et l'acquisition d'équipements constituant un banc d'essai pour le développement, la qualification et les tests requis pour la nouvelle génération de moteurs hybrides. Cette installation sera le premier banc d'essai modulaire au Canada dans le domaine de la motorisation hybride en aéronautique.

Le Cégep a autorisé le dépôt du projet le 23 février 2023. Depuis, les ententes de financement ont été signées avec les deux partenaires gouvernementaux et le projet est en cours. Le Cégep doit cependant obtenir une autorisation pour instituer un régime d'emprunt auprès du Fonds de financement pour réaliser des acquisitions.

23-CA-32 PROPOSITION

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), le cégep Édouard-Montpetit (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2029, lui permettant d'emprunter par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 2 200 000 \$ auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire, et ce, pour financer le projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et la construction des infrastructures connexes » (le « Projet »), autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (le « Ministre »);

ATTENDU QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 25 mars 2022 dans le cadre du Programme, le ministre a accordé à l'Emprunteur, pour le Projet, une subvention maximale de 5 500 000 \$, en monnaie légale du Canada;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique, d'établir le montant maximum des emprunts qui seront effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29) et à la *Loi sur l'administration financière*, la ministre de l'Enseignement supérieur, en vertu de sa lettre datée du 14 décembre 2022, a autorisé le présent régime d'emprunts spécifique;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée :

QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2029, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 2 200 000 \$, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts par marge de crédit;

QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, les emprunts comportent les caractéristiques et limites suivantes :

a) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts est établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) Les emprunts comporteront les modalités et les conditions établies à la convention de marge de crédit à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) Pour chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

QUE le directeur général ou la directrice générale, le directeur ou la directrice des ressources financières, ou le directeur adjoint ou la directrice adjointe des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 4, le directeur ou la directrice des ressources financières, le directeur adjoint ou la directrice adjointe des ressources financières, ou le gestionnaire administratif ou la gestionnaire administrative de la direction des ressources financières de l'Emprunteur soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs (document 10b).

11.1 NOMINATION D'UN MEMBRE EXTERNE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Un des postes réservés à un membre externe au sein du comité directeur est devenu vacant et doit être comblé à la suite de la démission de Mme Julie Ethier.

23-CA-33 PROPOSITION

ATTENDU la démission de Mme Julie Ethier en tant que membre du comité directeur le 21 septembre 2022;

ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU l'article 5.2 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée de nommer M. Xavier Pallares en tant que membre externe du comité directeur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 NOMINATION D'UN MEMBRE INTERNE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Le poste réservé à un membre interne au sein du comité directeur est devenu vacant et doit être comblé à la suite de la démission de Mme Stéphanie Arpin.

23-CA-34 PROPOSITION

ATTENDU le siège laissé vacant par la démission de Mme Stéphanie Arpin;

ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU l'article 5.2 du *Règlement de régie interne* (règlement numéro 1);

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Janick Morin, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée de nommer Mme Marlène Couture en tant que membre interne du comité directeur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.3 ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION D'UNE MEMBRE POUR LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7) prévoit que le conseil d'administration entérine les nominations des membres de la Commission des études.

La nomination de Mme Julie Guyot a été entérinée par le conseil d'administration en juin 2022 pour le poste réservé à une personne membre de l'exécutif du Syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit et occupant le poste de vice-présidente des affaires pédagogiques. Le 22 mars 2023, l'assemblée générale du Syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit a adopté une résolution pour nommer Mme France Demers comme remplaçante de Mme Guyot pour ce poste.

23-CA-35 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la commission des études*;

ATTENDU que la personne désignée a été élue par ses pairs au cours d'une assemblée tenue conformément au *Règlement de la commission des études* et représente une des catégories d'employés prévue à l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études*;

Mme Marlène Couture, appuyée par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'entériner la nomination de Mme France Demers comme remplaçante de Mme Julie Guyot pour le poste réservé à une personne membre de l'exécutif du Syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit à la Commission des études du Cégep, pendant l'absence temporaire de cette dernière, étant entendu que ce remplacement prendra fin lorsque Mme Guyot sera de retour au travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

12.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres.

12.2 PROJET D'AÉROCAMPUS

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il répond aux questions des membres.

13. INFORMATIONS

13.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 3 février 2023 au 9 mars 2023.

M. Sylvain Lambert annonce le départ de Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises. Les membres du conseil d'administration remercient chaleureusement celle-ci pour son excellent travail au cours des dernières années.

13.2 SUIVI CONCERNANT LA FORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, informe les membres que la formation aux administrateurs, qui devait avoir lieu le 1^{er} février 2023, a été reportée à l'automne 2023.

13.3 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION AU PREMIER TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2023

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant le nombre de demandes d'admission au premier tour pour la session d'automne 2023. Elle mentionne qu'une augmentation du nombre de demandes d'admission est observable pour plusieurs programmes.

13.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 5 février au 25 mars 2023. M. Gagné souligne que M. Lambert remplit très bien son rôle de représentant du Cégep.

13.5 INFORMATION CONCERNANT UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

M. Sylvain Lambert, directeur général, mentionne aux membres du conseil d'administration qu'une enquête administrative est en cours, en lien avec un point d'information mentionné à huis clos aux membres du conseil d'administration le 16 novembre 2022.

14. CORRESPONDANCE

Le 24 février 2023, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, l'informant qu'une subvention de 168 425 \$ est accordée en 2022-2023 au Cégep, dans le cadre de la mesure Placements cégeps, une initiative visant à favoriser la philanthropie en faveur des établissements d'enseignement public,

relativement au volet variable de cette mesure. Cette subvention s'ajoute à l'allocation initiale de 15 000 \$.

Le 6 mars 2023, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, l'informant qu'une aide financière maximale de 678 400 \$ afin de couvrir les dépenses associées au projet « Remplacement d'un avion bimoteur turbopropulsé ».

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

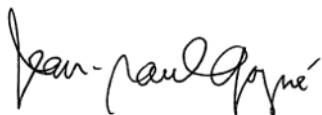
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 7 février 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 13 février 2023;
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité d'audit et des finances du 16 février 2023.

16. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 26 avril 2023, à 18 h 30, au local B-105, situé au 945, chemin de Chambly, Longueuil. Un souper sera servi de 17 h 30 à 18 h 30.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Eric Trudeau, appuyé par M. Kevin P. Smith, et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 29.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée